

# eurogip



06/2013  
Réf. Eurogip-86/F



## Rapport d'activité

# 2012

Comprendre les risques professionnels en Europe  
Understanding occupational risks in Europe

[www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

## Glossaire

**AT :** Accident(s) du travail

**CARSAT :** Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (anciennement CRAM)

**CNAMTS :** Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

**DRP :** Direction des risques professionnels de la CNAMTS

**INRS :** Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

**MP :** Maladie(s) professionnelle(s)

**SST :** Sécurité et santé au travail

**L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS,** appelée aussi **BRANCHE AT/MP** de la Sécurité sociale, gère l'assurance contre les accidents de travail (AT) - y compris de trajet - et les maladies professionnelles (MP) des salariés du régime général (industrie, commerce et services). Elle met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels.

Elle regroupe :

- la CNAMTS-DRP,
- les services prévention et tarification des CARSAT et des Caisses générales de sécurité sociale (GSS),
- l'INRS,
- les services de prestations des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- le Service médical (aux échelons national, régional et local),
- EUROGIP.

## Sommaire

EUROGIP EN BREF .....	4
2012 PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ :	
— PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE .....	5
— ENQUÊTES SUR LES AT/MP EN EUROPE .....	6
— INFORMATION SUR LES AT/MP EN EUROPE .....	8
— RELATIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATION .....	10
— NORMALISATION EN SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL .....	12
— COORDINATION DES ORGANISMES NOTIFIÉS “ÉPI” ET “MACHINES” .....	14

# EUROGIP en bref

— **Mission :** analyser les questions relatives à la prévention et à l'assurance des AT/MP\* aux plans européen et international

— **Activités :**

- collaborer à des projets d'intérêt communautaire dans les domaines de l'assurance et de la prévention des AT/MP\*,
- réaliser des enquêtes comparatives sur les risques professionnels en Europe,
- collecter, analyser et diffuser l'information relative aux AT/MP\* en Europe,
- travailler en réseau en développant relations extérieures et communication,
- coordonner un réseau d'experts participant à l'élaboration des normes européennes et internationales en sécurité et santé au travail,
- coordonner les organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines au plan français, des machines au plan européen.

— **Création :** 1991

— **Équipe :**

Directeur : Raphaël Haeflinger

- |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| - Gilbert Bienveignant | - Isabelle Leleu         |
| - Marie-Amélie Buffet  | - Virginie Pluot         |
| - Delphine Delamare    | - Marja-Leena Porsanger  |
| - Christèle Hubert     | - Isaure Poussielgue     |
| - Christine Kieffer    | - Mercedes Sellem-Delmar |
| - Catherine Lecoanet   | - Jean-Loup Wannepain    |

— **Statut :** groupement d'intérêt public constitué par la CNAMTS\* et l'INRS\*

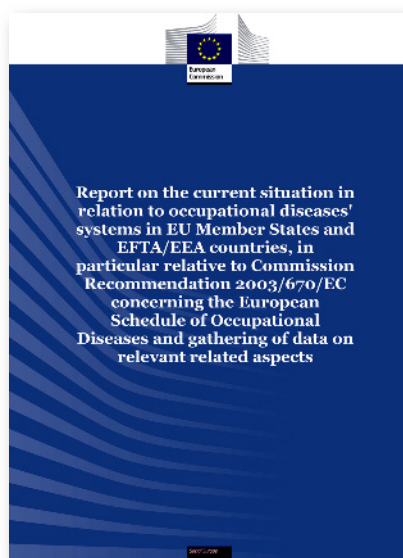
— **Administration :** conseil représentant paritairement les employeurs et les organisations syndicales  
Présidente du Conseil d'administration : Anne Héger (MEDEF)

— **Ressources :** Fonds national de prévention des AT/MP (± 70 %) et contrats signés avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires (± 30 %).

\* Voir page 2

## Collaborer à des PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

### — Rapport sur les systèmes nationaux de maladies professionnelles dans 29 pays européens



EUROGIP a pris part au consortium, mené par l'organisme allemand GVG, chargé d'élaborer un rapport sur les systèmes de maladies professionnelles dans les pays de l'UE et de l'AELE/EEE.

Il s'agissait d'un appel d'offres de la Commission européenne (remporté en 2010) visant notamment à rapprocher ces systèmes

de la liste européenne des maladies professionnelles et de collecter des données sur les aspects pertinents associés.

Le premier semestre 2012 a été dédié au rapport final remis à la Commission européenne fin mai. EUROGIP était chargé de rédiger deux importants chapitres : Aspects de la Recommandation 2003/670/CE de la Commission et Opinions et évaluation des acteurs concernés. Il a également apporté son expertise en relecture des autres chapitres du rapport. Deux réunions avec les partenaires du consortium ont permis de finaliser l'ensemble du rapport et de procéder aux modifications ou rectifications demandées par la Commission européenne.

Le rapport final (en anglais) est disponible sur <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=9982&langId=en>

### — Jumelage avec la Tunisie

EUROGIP a été sollicité en 2011 par le GIP International Travail, emploi et formation professionnelle, pour participer à un jumelage financé par l'UE au profit de l'État tunisien. Le projet a démarré en avril 2012 et durera 2 ans. Il vise à "appuyer la mise en œuvre et l'exécution du plan national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles". Plus spécifiquement, il s'agit de contribuer à la réalisation des objectifs du plan national de prévention des AT/MP\* et, à terme, d'améliorer le système tunisien de prévention des risques professionnels en le rapprochant des standards européens. L'essentiel des missions se déroulera en 2013.

### — Participation au Centre thématique "Environnement de travail"

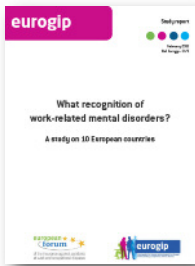


Depuis la mise en place de cette structure en 2001, EUROGIP participe activement aux travaux du Centre thématique "Environnement de travail" de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Celui-ci a pour mission de collecter, d'évaluer et de diffuser l'information sur les bonnes pratiques de prévention en vigueur dans les pays de l'UE.

Les travaux confiés à EUROGIP en 2012 ont consisté à piloter la recherche de cas pratiques sur le thème du bien-être au travail et à participer à la rédaction d'un rapport analysant la définition du "bien-être au travail" et les politiques mises en place dans les différents États membres de l'UE.

# Réaliser des ENQUÊTES SUR LES AT/MP\* EN EUROPE

## — Reconnaissance des pathologies psychiques liées au travail en Europe



Le groupe de travail "Maladies professionnelles" du Forum européen de l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles<sup>[1]</sup>, que coordonne EUROGIP, a été mandaté pour étudier les pratiques dans dix pays (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse) de reconnais-

sance du caractère professionnel des maladies psychiques liées au travail et l'indemnisation des préjudices. Le rapport<sup>[2]</sup> publié début 2013 fait le point sur les cas reconnus (statistiques et typologie), ainsi que sur la reconnaissance des suicides au travail comme AT\*. Les travaux montrent que tous les pays couverts par l'étude reconnaissent des troubles de stress post-traumatique comme AT depuis de nombreuses années, selon des critères identiques (même si formulés différemment).

La reconnaissance des pathologies psychiques en tant que MP\* est possible dans cinq pays (six si l'on tient compte de l'Espagne et de son concept de "pathologies non traumatiques causées ou aggravées par le travail") selon des modalités et dans des volumes relativement hétérogènes. Il est à noter que le Danemark a inscrit en 2005 le "trouble de stress post-traumatique" sur sa nouvelle liste nationale de MP\*. Dans les autres pays, les pathologies psychiques peuvent être reconnues au titre d'un "système complémentaire" (Belgique, Espagne, France, Italie) ou d'un "système de la preuve" (Suède). En 2011, ces systèmes ont permis la prise en charge d'environ 200 cas au Danemark, d'une centaine en France, de 70 en Suède et d'une dizaine en Italie.

En revanche, la reconnaissance des pathologies psychiques en tant que MP demeure impossible en Allemagne, Finlande et Suisse, et ce pour des raisons légales ou de fait.

[1] [www.europeanforum.org](http://www.europeanforum.org)

[2] [http://eurogip.fr/images/documents/3473/Eurogip\\_81FR\\_Reco\\_patho\\_psy\\_travail\\_Europe.pdf](http://eurogip.fr/images/documents/3473/Eurogip_81FR_Reco_patho_psy_travail_Europe.pdf)

[3] [http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/document\\_PDF\\_a\\_telecharger/AVENANT%20COG\\_AT\\_MP\\_2013.pdf](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/AVENANT%20COG_AT_MP_2013.pdf)

\* Voir page 2

## — "Point statistique AT/MP" par pays

Depuis 2008, EUROGIP élabore des "Point statistique AT/MP" qui présentent les données officielles relatives aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles dans les pays de l'UE. Les fiches par pays, en ligne sur le site Internet d'EUROGIP, sont disponibles en français et en anglais. Avec cinq nouvelles fiches publiées en 2012 - France (données 2010 et 2011), Portugal (données 2008), Irlande (données 2004-2010) et Allemagne (données 2009-2010) - la collection de "Point statistique AT/MP" couvrait 13 pays européens en fin d'année 2012.

## — Systèmes d'assurance AT/MP hors UE

Après les États-Unis et le Japon, EUROGIP s'est intéressé en 2012 à la **Suisse** et à la **Turquie**.

La préparation de la fiche sur le système d'assurance AT/MP suisse a permis d'approfondir les connaissances d'EUROGIP sur le case management, thème inscrit à l'avenant à la Convention d'objectifs et de gestion de la branche AT/MP\* pour 2013<sup>[3]</sup>, et de préparer une rencontre entre la CNAMTS-DRP\* et la Suva, le principal assureur suisse.

En Turquie, pays candidat à l'adhésion à l'UE, on notera que le système AT/MP est en cours de modification et que la directive-cadre 89/391/CEE vient d'être transposée en droit national.

## — Prévention de la désinsertion professionnelle et "case management" en Europe

Tout au long de l'année, EUROGIP a recueilli des informations pour enrichir et mettre à jour sa note de 2010<sup>(1)</sup> sur la prévention de la désinsertion professionnelle dans six pays : Allemagne, Suisse, Danemark, Pays-Bas, Suède, Québec.

Ces informations ont été complétées par une analyse comparée du "case management" - un processus collaboratif structuré de prise en charge des cas d'AT\* les plus complexes - en Allemagne, en Suisse, au Danemark, en Belgique et en Espagne. L'objectif était d'aider la Branche AT/MP\* à mieux connaître les modèles européens, afin de s'en inspirer. Elle s'est en effet engagée dans un programme de rénovation du dispositif de prévention de la désinsertion et dans une expérimentation de case management. Différentes rencontres avec les partenaires de ces cinq pays européens ont d'ailleurs été organisées (voir page 10).

## — Questions d'actualité concernant la Branche AT/MP\*

Dans le cadre des travaux de la Branche AT/MP\*, EUROGIP a effectué des recherches sur :

- **les mécanismes d'alerte** en Espagne et en Belgique permettant d'identifier, à partir des statistiques technologiques, les entreprises qui dépassent certains seuils prédéterminés en matière de sinistralité au travail,
- **l'interdiction d'utilisation du perchloréthylène** dans les pressings dans différents pays européens,
- **la constitutionnalité de la retraite pour pénibilité** en Autriche.

Les deux premières recherches ont été effectuées à la demande de la CNAMTS-DRP et la troisième de l'IGAS [Inspection générale des affaires sociales].

(1) [http://eurogip.fr/images/publications/Eurogip\\_Desinsertion\\_Professionnelle\\_2010\\_52F.pdf](http://eurogip.fr/images/publications/Eurogip_Desinsertion_Professionnelle_2010_52F.pdf)

\* Voir page 2

## — Indicateurs de sinistralité en Europe

Les États membres de l'UE disposent de données relatives aux AT/MP\* (chiffres, taux de fréquence, taux de gravité...) à partir desquelles l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) ou la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) produisent des statistiques au plan européen.

EUROGIP a étudié les méthodologies permettant d'établir les données statistiques ainsi que ces différents indicateurs de sinistralité. L'étude confirme l'hétérogénéité des données, compte tenu de la diversité des sources. Elle souligne la difficulté, d'une part de comparer les sources nationales basées sur des méthodologies différentes, d'autre part de dégager une vue d'ensemble en Europe et de situer l'évolution de la France parmi les autres pays de l'UE. Trop souvent, la comparaison doit se limiter au plus grand dénominateur commun.

Par ailleurs, il s'avère que l'absence de données européennes harmonisées sur les MP\* et l'application inégale de la méthodologie européenne sur les AT\* ne permettent pas d'avoir une vision européenne complète sur les cas avérés d'AT-MP.





# Collecter, analyser et diffuser l' INFORMATION SUR LES AT/MP EN EUROPE

## — Les Débats d'EUROGIP : "Détection et reconnaissance des maladies professionnelles en Europe"

Tel était le thème des Débats d'EUROGIP du 15 mars 2012 (Paris). Les MP\* constituent en effet une préoccupation majeure dans tous les pays européens. C'est également une question plus complexe à traiter que celle des AT pour plusieurs raisons :

- le risque est parfois mal identifié,
- le délai de latence entre l'exposition au risque et l'apparition de la maladie peut atteindre plusieurs décennies,
- difficulté à établir le lien entre l'exposition professionnelle et la pathologie,
- existence de maladies plurifactorielles : TMS, pathologies psychiques ou certains cancers.



La conférence était organisée sous la forme de tables rondes. La première portait sur la prise en compte des MP au niveau communautaire, avec un représentant de la Commission européenne, le directeur de l'EU-OSHA de Bilbao et des représentants des partenaires sociaux européens (ETUI et BUSINESSEUROPE).

Une seconde table ronde était consacrée aux actions et outils utiles pour repérer le lien entre l'exposition professionnelle et la pathologie. En la matière, les représentants ont reconnu la nécessité d'impliquer davantage les médecins de ville. Les outils français (SISTEPACA) et espagnol (SISVOL) ont été développés pour les y aider.

Enfin, la troisième table ronde réunissait des représentants des organismes d'assurance AT/MP\* italien, suédois, allemand, espagnol, danois et belge. Ils ont fait le point sur les particularités liées à leur système et de la difficulté d'objectiver le caractère professionnel des pathologies. Des différences importantes existent, que ce soit en termes de nombre ou de type de pathologies reconnues comme étant d'origine professionnelle. Les Débats d'EUROGIP visent à apporter aux participants (majoritairement français) un éclairage européen sur un thème d'actualité. Les actes<sup>(1)</sup> ont été publiés en juin.

## — 4<sup>e</sup> conférence EUROSHNET<sup>(2)</sup>



Elle s'est déroulée du 26 au 28 juin 2012 à Helsinki (Finlande) sur le thème "Sécurité des machines - Le rôle clé des interactions entre parties prenantes". Cette conférence a permis d'ouvrir des perspectives nouvelles et de donner une vue d'ensemble de la sécurité des produits sous tous ses aspects en mettant l'accent sur le travail en réseau. Quelque 150 participants venus d'une

vingtaine de pays, principalement européens, se sont accordés sur le fait que pour obtenir des produits sûrs en Europe il convenait que tous les acteurs, du concepteur à l'utilisateur, travaillent de concert. Les participants ont été invités à partager leurs points de vue et leurs expériences dans le cadre d'un "world café" et de dix ateliers ainsi qu'à imaginer pour le futur de nouveaux modes d'actions et d'interaction pour une meilleure sécurité des produits sur les lieux de travail européens.

[1] [http://www.eurogip.fr/images/documents/266/Actes\\_DebatsEUROGIP2012\\_MPEurope.pdf](http://www.eurogip.fr/images/documents/266/Actes_DebatsEUROGIP2012_MPEurope.pdf)

[2] <http://www.euroshnet-conference.eu/>

\* Voir page 2



## — Veille et assistance documentaire en matière d'assurance et de prévention des AT/MP\*

La veille, composante importante des missions d'EUROGIP, consiste à suivre :

- l'évolution de la législation communautaire,
- l'actualité des instances européennes,
- les évolutions sur la prévention et l'assurance du risque professionnel en Europe,
- les éventuelles modifications structurelles des organismes de prévention et d'assurance des autres États membres de l'UE,
- les nouveautés en matière de publications, résultats d'enquête, manifestations... intéressant le risque professionnel.

Les résultats permettent d'alimenter les travaux d'EUROGIP (enquêtes, publications, projets...) et de répondre aux besoins d'information du personnel de la Branche AT/MP\*.

Parallèlement à cette veille, EUROGIP assure une assistance documentaire vers des publics externes à la Branche AT/MP (chefs d'entreprise, documentalistes, fonctionnels de sécurité, médecins du travail).

En 2012, les thèmes suivis ou les questions reçues ont concerné des sujets variés tels que : la reconnaissance du cancer du sein comme maladie professionnelle, la prévention des risques professionnels dans le secteur du recyclage des déchets, les accords de branche et l'habilitation électrique dans les autres pays de l'UE, les PME, les risques psychosociaux, les dispositifs de retraite anticipée pour pénibilité, la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

## — Nouvelles publications mises en ligne

Les publications suivantes ont été mises en ligne sur [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr) en 2012 :

- Point statistique AT/MP FRANCE (données 2011)
- L'assurance contre les risques professionnels en Suisse - Organisation et données statistiques 2003-2011
- Point statistique AT/MP FRANCE (données 2010)
- Rapport 2011 de l'activité normalisation du Réseau Prévention de la Branche AT/MP
- Point statistique AT/MP PORTUGAL (données 2008)
- Les Actes des Débats 2012 : Détection et reconnaissance des maladies professionnelles en Europe
- Point statistique AT/MP IRLANDE (données 2004-2010)
- Rapport d'activité 2011
- Point statistique AT/MP ALLEMAGNE (données 2009-2010)
- L'assurance contre les risques professionnels au Japon - Organisation et données statistiques 2000-2010.

## — Trois lettres électroniques



EUROGIP a publié trois lettres d'information électroniques :

- **EUROGIP infos** : actualité en matière d'assurance et de prévention des risques professionnels en

Europe (trimestriel)

- **InfoMail d'EUROGIP** : articles synthétiques sur la santé et la sécurité au travail au niveau communautaire et des États membres de l'UE (mensuel)
- **Norm@prèv** : activités relatives à la normalisation en santé et sécurité au travail (trimestriel)

Publications, abonnement et archives des newsletters sur [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

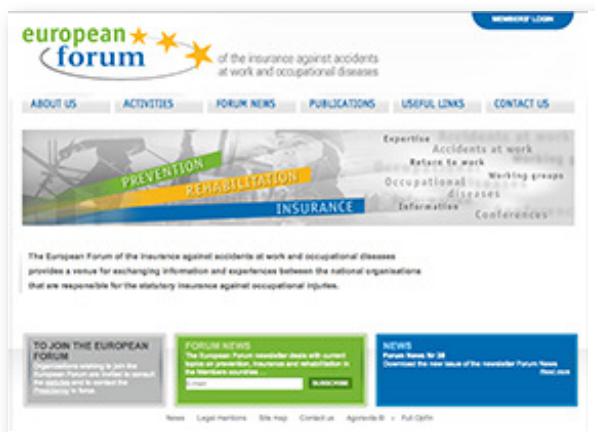
\* Voir page 2

## Travailler en réseau en développant **RELATIONS EXTÉRIEURES & COMMUNICATION**

### — Relations avec les organismes d'assurance et de prévention des pays membres, candidats ou voisins de l'UE

#### Forum européen de l'assurance AT-MP\*

- EUROGIP s'est fortement impliqué dans le groupe de travail "Maladies professionnelles" du Forum européen, puisqu'il a piloté l'étude sur la reconnaissance du caractère professionnel des pathologies psychiques liées au travail (voir page 6), bouclée fin 2012.



- Un autre travail important a concerné la refonte du site Internet du Forum européen ([www.europeanforum.org](http://www.europeanforum.org)), dans le cadre d'un mandat qui lui avait été confié en 2011. EUROGIP a piloté cette évolution, en collaboration avec le groupe de travail "Communication" du Forum européen.
- EUROGIP a également contribué au groupe de travail "Statistiques AT/MP", sous l'égide de l'AMAT (Association des organismes d'assurance AT/MP en Espagne), qui se met en place. Un premier questionnaire envoyé à tous les membres du Forum européen a permis de commencer à délimiter les champs d'investigation.
- Comme les années précédentes, EUROGIP a participé à la réalisation de Forum News, bulletin d'information édité par le Forum européen et disponible sur Internet, en tant que correspondant français de la publication.

#### Organisation de rencontres bilatérales sur le thème du "case management"

Pour aider la CNAMTS-DRP\* dans sa réflexion sur la mise en place d'une expérimentation en la matière, EUROGIP a organisé plusieurs rencontres avec les experts des organismes compétents en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Espagne et en Suisse. Ce benchmarking a montré que les politiques de suivi individualisé des personnes qui se trouvent dans les situations les plus complexes suite à un AT sont efficaces. Le programme qu'il a été décidé de mettre en place en France se fondera certes sur les expériences étrangères, mais il tiendra compte des particularités du système français. Les rencontres bilatérales ont été précédées par un gros travail d'analyse des dispositifs en place et de notes récapitulant les points importants qui pourraient être utiles à la France dans cette expérimentation.

#### EUROSHNET



EUROGIP est membre du Comité de pilotage du Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification (EUROSHNET). Il coordonne également le forum de discussion "Questions générales" sur [www.euroshnet.org](http://www.euroshnet.org) et a contribué financièrement à l'amélioration du site. En 2012, on notera notamment l'organisation de la 4<sup>e</sup> conférence EUROSHNET qui s'est déroulée à Helsinki sur le thème "Sécurité des machines - Le rôle clé des interactions entre parties prenantes" (voir page 8).

\* Voir page 2

## — Séminaire franco-allemand "normalisation"

Ce séminaire destiné aux préventeurs engagés dans la normalisation visait à améliorer la connaissance de chacun sur les structures de normalisation et sur les spécificités françaises et allemandes. Il visait aussi à sensibiliser les préventeurs au travail en réseau et aux actions de lobbying pouvant être menées dans le champ de la normalisation relative à la santé et sécurité au travail (SST). Une formation portait sur les différences culturelles entre la France et l'Allemagne pouvant permettre de mieux comprendre les approches vis-à-vis de la SST et les comportements en réunion. Ceci devant permettre d'améliorer la coopération entre les experts. L'expérience ayant été particulièrement appréciée des participants, il a été décidé de la reconduire tous les deux ans en l'élargissant à d'autres pays européens.

## — 20<sup>e</sup> anniversaire d'EUROGIP

EUROGIP a organisé le 10 janvier 2012 une manifestation à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire et du renouvellement de son mandat pour une nouvelle période de dix ans. L'occasion de retracer le chemin parcouru depuis la création du Groupement et d'inscrire la poursuite de ses activités autour d'un moment fort et convivial. Un diaporama réalisé spécialement retraçait les événements forts de la vie d'EUROGIP depuis sa création. Il présentait également l'équipe et les attributions de chacun.

## — Accueil de délégations étrangères

En 2012, EUROGIP a accueilli deux délégations :

- de 7 experts en santé et sécurité au travail de la province de Anhui (Chine), lesquels étaient intéressés en particulier par une présentation des activités d'EUROGIP, de la sinistralité en France, du dispositif normatif et des conclusions des Débats d'EUROGIP (2011) consacrés à la prévention des risques professionnels dans les PME.
- de 8 experts du ministère du Travail turc, intéressés par les activités d'EUROGIP et la sinistralité au travail en France.

## — Refonte du site Internet d'EUROGIP



La refonte du site Internet a été réalisée avec les objectifs principaux suivants :

- valoriser les activités d'EUROGIP,
- optimiser l'efficacité des outils de recherche et des accès aux publications d'EUROGIP,
- proposer aux internautes des outils de suivi, tels que fil RSS et Tweeter,
- rendre le site compatible avec les principaux terminaux mobiles de téléphones et tablettes tactiles.

Au second semestre, un travail réalisé avec un ergonome a permis d'élaborer un cahier des charges fonctionnelles utile au développement de la nouvelle version mise en ligne en 2013.

## Coordonner un réseau d'experts

# NORMALISATION "SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL"

### — Animer le réseau d'experts "normalisation" de la Branche AT/MP\*

#### Coordination du travail des experts

L'une des missions d'EUROGIP est de coordonner l'activité des experts de la Branche AT/MP qui participent aux travaux d'élaboration des normes européennes ou internationales intéressant la SST\*. En 2012, ces experts étaient au nombre de 83 (CNAMTS\* : 2 ; CRAM/CARSAT\* : 23 ; INRS\* : 56 et EUROGIP : 2). Ils ont suivi les travaux relatifs aux thèmes suivants : Sécurité des machines ; Engins de chantier, levage, manutention ; Ambiances physiques ; Biologie, chimie, ventilation ; Protection individuelle et collective ; Produits de construction ; Ergonomie.

La participation des experts s'est répartie selon les comités techniques (TC) suivants :

- Comité européen de normalisation (CEN) : 44
- Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) : 3
- Organisation internationale de normalisation (ISO) : 12
- Commission électrotechnique internationale (CEI) : 2

À noter qu'EUROGIP est l'interlocuteur unique des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation.

#### Suivi et coordination des enquêtes

La procédure de consultation interne sur les projets de normes soumis à enquête a permis à la Branche AT/MP d'émettre un avis collectif sur 24 d'entre eux, qui concernaient notamment la sécurité des machines (10 projets), ainsi que les engins de chantier, levage, manutention (5). Cette activité de coordination des points de vue des experts prévention est très appréciée des partenaires d'EUROGIP.

Les services de documentation des CARSAT et de l'INRS ont été destinataires, conformément à leur souhait, de l'ensemble de ces projets de normes, soit une diffusion globale au sein de la Branche à plus de 915 exemplaires.

#### Mise en œuvre des orientations stratégiques

Dans le cadre de sa mission, EUROGIP a continué à alerter la Branche AT/MP sur la création de nouveaux groupes de travail ou sur les besoins de remplacement d'experts proches de la retraite afin que celle-ci soit représentée sur des sujets intéressant la prévention des risques professionnels. Il est également force de proposition pour les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux de normalisation.

#### Assistance aux experts

La partie privée de **Normabase**, accessible via le site Internet d'EUROGIP, est réservée aux experts "normalisation" de la Branche AT/MP. Elle comprend le répertoire des experts, la structure des TC européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent ainsi que des informations sur les commissions de normalisation correspondantes. La partie publique ([www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr), Travaux de normalisation Normabase) permet d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes internationales, européennes ou françaises. Les experts sont destinataires de **Partenor** (répertoire des travaux de normalisation européenne suivis par les experts) et de **Normavenir** (ensemble des projets de normes suivis, au plan français ou européen, par des experts).

Par ailleurs, les nouveaux experts en normalisation ont bénéficié de deux jours d'information / formation aux systèmes de normalisation français, européens et internationaux.

\* Voir page 2

## — Financement de certains travaux

Pour optimiser la participation des experts, EUROGIP finance, dans quelques domaines précisément définis, les travaux de commissions françaises au sein desquelles s'élabore la position à faire valoir au niveau européen. Dans ce cadre, la convention avec l'UTE (Union technique de l'électricité) a été reconduite en 2012. Concernant les travaux de normalisation relatifs à la sécurité des machines, EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels de 37 experts dans 26 commissions de normalisation gérées par l'UNM (Union de Normalisation de la Mécanique) et de 43 experts dans 24 commissions de normalisation gérées par Afnor.

## — Fiches de signalement des problèmes de prévention

Le dispositif de signalement des problèmes de prévention permet la remontée de l'information du terrain depuis l'action des CARSAT\* jusqu'au traitement des signalements par le Bureau de suivi (instance sous l'égide du Groupe Expert "Équipements de travail" depuis 2008, dont EUROGIP est membre).

Ces fiches de signalement ont contribué à la prise en compte des retours d'expériences sur de nombreux sujets tels que les découpeuses laser, les ascenseurs, les cabines de peinture, les camions toupies ou les chariots industriels de manutention.

## — Une base de près de 3 000 normes SST\*

En partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP a participé à la mise à jour de la base de données "StandardWebPort". Celle-ci regroupe l'ensemble des normes publiées relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail. La 18<sup>e</sup> version contient 2 991 normes. Elle est mise à la disposition des services de documentation des CARSAT\* et de l'INRS\* ainsi que des organisations syndicales et professionnelles de la Branche AT/MP\*.

\* Voir page 2



# Animer la COORDINATION DES ORGANISMES NOTIFIÉS "ÉPI" ET "MACHINES"

## — Secrétariat de la coordination des organismes notifiés français

Cette activité est définie par des conventions avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture. Elle consiste à coordonner l'activité des organismes notifiés (O.N.) auprès de la Commission européenne pour mettre en œuvre les procédures d'évaluation des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines décrites les directives correspondantes et transposées dans le code du travail. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et les procédures des organismes, de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs, de préparer les positions à défendre au niveau européen et ainsi de garantir un niveau élevé aux produits certifiés. Cette harmonisation passe par la rédaction de fiches d'interprétation des règles.

### Dans le domaine des ÉPI

En 2012, les travaux de la Coordination ont principalement porté sur :

- la révision de la Directive qui pourrait déboucher sur une nouvelle Directive ou sur un Règlement ;
- les chaussures de sécurité intégrant une semelle anti-perforation, qui bien que conformes à une norme harmonisée, ont été à l'origine de blessures ;
- la norme sur les dispositifs d'ancrage qui fait l'objet d'une objection formelle qui vise son champ d'application ;
- l'établissement des référentiels pour l'accréditation des organismes notifiés qui a été retardé suite à une décision de la Commission européenne ;
- les protocoles élaborés pour les gants et vêtements destinés aux motocyclistes non-professionnels et permettant aux organismes notifiés d'évaluer la conformité de ces produits en l'absence de normes adaptées.

### Dans le domaine des machines

En 2012, les principaux travaux ont porté sur :

- les risques liés aux appareils de levage de personnes (élévateurs dans les éoliennes par exemple) et éléments mobiles (télécommandes industrielles pour la commande des ponts élévateurs pour véhicules) ;
- l'objection formelle introduite par la France sur la norme sur les bennes de collecte des déchets à chargement arrière ;
- les produits répondant à la définition d'un bloc logique assurant des fonctions de sécurité ;
- les dispositifs de détection des lignes électriques et la définition d'une fonction de sécurité ;
- la poursuite de la détermination des référentiels applicables pour l'accréditation des organismes notifiés pour les composants de sécurité ainsi que pour les arbres à cardans et leurs protecteurs et pour les machines portatives de fixation à charge explosive et autres machines à chocs ;
- l'élaboration de critères permettant d'évaluer à partir de quand une machine modifiée pourrait être considérée comme une machine neuve ;
- un protocole traduit sous la forme d'une fiche d'interprétation des règles qui définit les actions qui seront à mener lors du renouvellement des attestations d'examen CE de type ;
- la codification de la décision d'évaluation à l'issue d'une procédure d'évaluation de la conformité dite de l'Assurance qualité complète (à ce jour, un seul organisme est notifié pour ce type de procédure et la demande a été jusqu'à maintenant nulle).



## — Activité de certification des organismes

EUROGIP a continué à collecter les états des attestations d'examen CE de type (AET-CE) délivrées par les organismes notifiés ainsi que les décisions prises dans le cadre de l'article 11 de la Directive ÉPI.

L'activité globale des organismes notifiés dans le domaine des ÉPI, mesurée au nombre d'AET-CE délivrées, était assez constante depuis plus de 10 ans. La sensible augmentation constatée en 2011 s'est confirmée en 2012.

Dans le domaine des machines, les organismes ont encore renouvelé certaines AET-CE de type à des machines certifiées au titre de la Directive précédente et pour lesquelles les fabricants ont apporté les modifications nécessaires pour que ces machines soient conformes à la nouvelle Directive.

La base de données des attestations d'examen CE de type ÉPI et Machines, unique en Europe, est un outil à la disposition des ministères qui peut apporter également des informations utiles dans le cadre des campagnes de surveillance du marché.

## — Participation à la coordination européenne des O.N. pour les ÉPI

EUROGIP a participé à diverses réunions, dans le cadre desquelles les discussions ont porté sur :

- les relations entre les groupes verticaux de la coordination européenne, qui établissent les recommandations pour l'utilisation, et les groupes de travail de la normalisation qui doivent intégrer ces recommandations lors de la révision des normes ;
- l'évaluation au cas par cas de la mise à disposition, auprès de personnes ou de structures extérieures aux groupes verticaux, de certains documents établis par la coordination ;
- le transfert des dossiers détenus par un organisme notifié qui cesse ses activités ;
- la révision de la Directive actuelle et les éventuelles conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle Directive sur la validité des attestations d'examen CE de type existantes ;
- la révision d'un certain nombre de fiches de recommandation pour l'utilisation ;
- l'accréditation des organismes notifiés dans les différents États membres ou pays candidats à l'adhésion qui, comme dans le domaine des machines, présentent de grandes disparités.

## — Secrétariat technique de la coordination européenne des O.N. pour les machines

EUROGIP assure, depuis début 2010 et jusqu'à fin 2013, le Secrétariat technique de la coordination européenne des organismes notifiés. À ce titre, EUROGIP a préparé et animé les deux réunions du Comité Horizontal qui se sont tenues en 2012.

EUROGIP a continué à accompagner l'inscription des organismes notifiés dans la nouvelle base de la Commission européenne CIRCABC (Communication and Information Resource Centre for Administrations, Businesses and Citizens). Il a poursuivi également le rapprochement des bases CIRCABC et NANDO (New Approach Notified and Designated Organisations) afin que tous les organismes notifiés aient au moins un représentant inscrit dans CIRCABC et qui sera destinataire des documents produits par la coordination.





EUROGIP - Rapport d'activité 2012 - ISBN 979-10-91290-28-9

[www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

55, rue de la Fédération - F-75015 Paris  
Tel. +33 0 1 40 56 30 40  
Fax +33 0 1 40 56 36 66



**eurogip**

comprendre les risques professionnels en Europe  
understanding occupational risks in Europe